



Je me suis cassé la main avant le début de mon cdd

Par **Adrien69**, le **09/07/2009** à **12:17**

Bonjour,

voilà mon problème.

J'ai signé un CDD pour une durée de 1 mois et demi chez Leclerc.

Il débute dans une semaine. Cependant je me suis cassé la main aujourd'hui, j'ai un plâtre, ce qui m'immobilise tout le bras.

Comment cela va t il ce passer avec mon employeur?

Peut-il rompre le contrat avant le début du travail?

Je suis étudiant et il est important pour moi de gagner de l'argent pendant les vacances scolaires.

Que faire?